

1/ DANS TOUS LES CAS : sans ces pièces votre dossier est incomplet et ne peut-être enregistré

- ✓ Contrat de formation professionnelle daté et signé
- ✓ Dossier d'inscription administrative **complété et signé** et **précisant votre N° INE ou BEA**. Celui-ci figure sur votre relevé de notes du bac si vous l'avez passé après 1993. Vous pouvez également le demander à l'université où vous avez éventuellement suivi des études entre 1993 et aujourd'hui.
- ✓ Autorisation d'inscription complétée et signée par le responsable de votre diplôme ou courrier d'admission dans la formation ou courrier signé par votre Faculté
- ✓ Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité pour les Français
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ 1 photographie d'identité, avec vos noms et prénoms au verso + 1 pour la carte culture si vous la demandez
- ✓ Copie de vos diplômes
- ✓ Attestation d'affiliation récente à un régime d'assurance maladie conventionnel ou à une assurance privée (la photocopie de la carte vitale ne tient pas lieu d'attestation)
- ✓ Copie des dernières cartes d'étudiant (si elles sont toujours en votre possession)
- ✓ Certificat de participation à la Journée Défense et citoyenneté (ex-JAPD) pour les personnes nées après le 31/12/1978

Service
Formation Continue

Marc PONCIN
Directeur

2/ SELON VOTRE SITUATION

- ✓ Convention ou accord de prise en charge de votre financeur (si vous bénéficiez d'un financement)
- ✓ Copie du passeport ou extrait d'acte de naissance pour les étrangers
- ✓ Attestation d'inscription en tant que demandeur d'emploi
- ✓ Echancier Carte Bleue complété et signé (pour régler de façon échelonnée les frais de formation restant éventuellement à votre charge)

STAGIAIRES ARRIVANT D'UNE AUTRE UNIVERSITÉ

Si vous avez étudié dans une autre université et que vous entrez en 2ème ou 3ème année de licence ou en 2ème année de master, sans avoir bénéficié de validation d'acquis, demandez à votre ancienne université de nous transférer votre dossier (au SFC).

PERSONNES HANDICAPÉES

Si vous demandez à bénéficier de mesures particulières en matière d'examens (cf. circulaire 2006-215 du 26 décembre 2006 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap) vous devez impérativement en faire la demande au moment de votre inscription. Vous trouverez le guide pratique de l'étudiant handicapé à l'adresse suivante : <http://www.unistra.fr/index.php?id=16881>

Renseignements : Service de la Vie Universitaire / Mission handicap – Le Patio bât. 1 - RdC Tél. : 03 68 85 63 69 - Courriel : svu-handicap@unistra.fr

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de Strasbourg (SUMPS) 6 rue de Palerme – 67000 Strasbourg Tél. : 03 68 85 50 24 – Courriel : sumps@unistra.fr

Vous avez la possibilité de demander à bénéficier d'une prise en charge de frais de déplacement (Renseignements à la Préfecture du lieu de résidence).

21, rue du Maréchal Lefebvre
F-67100 Strasbourg
Tél. : +33 (0)3 68 85 49 20
Fax : +33 (0)3 68 85 49 29
sfc.unistra.fr
sfc-contact@unistra.fr

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Attestation du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Renseignements : Faculté des sciences du sport – M. Laurent FLEURY courriel : fleury@unistra.fr

ETRANGERS ADMIS EN 1- CYCLE

Feuillet C ou E du dossier de demande d'admission préalable